

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025**  
**COMMUNE DE VINCEY**

La réunion a débuté le 11 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur GAILLOT Thierry.

**Membres présents :**

Madame BERGER Annie  
Monsieur CLEMENT Simon  
Madame DORGET Virginie  
Madame DUPOIRIEUX Corinne  
Monsieur DUPONT Jean-Gilbert  
Monsieur DURUPT Bernard  
Madame FLEURENTIN Karine  
Madame FRANCOIS Aurélie  
Monsieur GAILLOT Thierry  
Monsieur GAND Christophe  
Monsieur LAFORGE Alain  
Madame MARCHAL Nathalie  
Monsieur MARCHAL Philippe  
Monsieur MORIN Olivier  
Madame ROBERT Adeline  
Monsieur TALLOTTE Pierrick

**Membres absents représentés :**

Monsieur CARVALHO Rui Pouvoir donné à M GAILLOT Thierry  
Madame GAND Emilie Pouvoir donné à Mme MARCHAL Nathalie  
Madame MAIX Audrey Pouvoir donné à Mme BERGER Annie

**Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick TALLOTTE

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

DELIB\_2025\_30 - Approbation du compte-rendu des séances du 23 avril 2025 et du 12 juin 2025  
DELIB\_2025\_31 - Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations  
DELIB\_2025\_32 - CNAS : décision sur la cotisation des retraités  
- RIFSEEP : ajout d'un cadre d'emploi  
DELIB\_2025\_33 - Création d'une vacation pour la médiathèque  
- Mise à jour du tableau des effectifs  
- Mise à jour de l'organigramme  
- SIVU de Charmes : poursuite ou dissolution  
DELIB\_2025\_34 - Vente d'une grume à M. VALLAR Gérard  
- Remboursement du capital du prêt relais "subventions"  
- Subvention Vosges FM  
DELIB\_2025\_35 - Réhabilitation de 2 calvaires et 2 lavoirs  
DELIB\_2025\_36 - SDEV : rapport d'activité 2024  
DELIB\_2025\_37 - SMIC Vosges : demandes d'adhésion

**DELIB\_2025\_38 - SPL-XDEMAT : approbation du rapport de gestion 2024**

**DELIB\_2025\_39 - Transfert de la gestion et de l'animation de la médiathèque à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 01/01/2026**

- Questions diverses

---

**DELIB\_2025\_30 - Approbation du compte-rendu des séances du 23 avril 2025 et du 12 juin 2025**

Les membres du conseil municipal, approuvent le compte-rendu des séances du Conseil Municipal des 23 avril et 12 juin 2025.

**19 voix pour**

**DELIB\_2025\_31 - Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations**

Les membres présents prennent acte des décisions prises par le Maire sur la base de ses délégations (article L.2122-22 du CGCT), à savoir :

- Le 23/05/2025 : Décisions portant aliénation de gré à gré de biens immobiliers pour des ventes de terre pour un montant total de 705,00 € ;
- Le 25/06/2025 : utilisation du taux de fongibilité en section d'investissement : 1,38 % par le biais d'une décision de virement de crédits N°1 ;
- Le 15/07/2025 : Décision n°2025\_10 fixant à 100 € la redevance semestrielle pour occupation du domaine public par des vendeurs ambulants, dont l'activité est la vente alimentaire de pizzas ;
- Le 12/08/2025 : signature de la convention d'objectifs et de financement pour le fonctionnement de la ludothèque, permettant à la commune d'obtenir une subvention par la CAF, au titre du Bonus Territoire. Ce dossier a été porté par Nathalie Marchal ;
- Le 12/08/2025 : modification du tableau de financement pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque. Ont été inclus dans les dépenses prévisionnelles le recours à 20h00 de vacation par semaine, permettant :
  - l'animation de 2 ateliers hebdomadaires, l'un « Crétif » et l'autre « Cinéma-Education aux images »,
  - de maintenir l'activité du service et notamment l'ouverture à 17 heures/semaine lors des congés des agents.

Cette vacation sera financée à 80 % par la DRAC. Ce dossier a été porté par Estelle Hantz ;

- Le 09/09/2025 : rééquilibrage des comptes du chapitre 011 – charges à caractère générales, en section de fonctionnement par le biais d'une décision de virement de crédits N°2.

**19 voix pour**

**DELIB\_2025\_32 - CNAS : décision sur la cotisation des retraités**

La commune de Vincéy adhère au Comité d'Action Sociale depuis 2005, mais ne cotisait plus pour les agents retraités depuis 2022. Or lors de l'inscription du nombre d'agents dans le bulletin d'adhésion de 2025, la case "Agents retraités" a été cochée par erreur. L'organisme d'action sociale demande de prendre une délibération pour fixer les modalités de cotisation à compter du 01/01/2026.

Madame la 1ère adjointe rappelle que peu d'agents retraités utilisaient les services du CNAS, aussi les élus avaient privilégié l'accès à l'action sociale pour les vacataires présents depuis 6 mois dans la commune.

Pour autant, il existe un organisme, le GAS67 (Groupement d'Action Sociale) qui vient de modifier ses statuts, dans le but de permettre à tous les agents retraités de la Fonction Publique Territoriale du Grand Est de pouvoir adhérer, individuellement, au groupement et ceci à compter du 01/01/2026. Le GAS67 travaille en étroite collaboration avec le CNAS, ainsi les retraités pourront à la fois bénéficier des prestations spécifiques du GAS67 et de certaines prestations du CNAS.

Les membres présents, à l'unanimité, décident :

- De ne pas cotiser pour les agents retraités au Comité d'Action Sociale, à compter du 01/01/2026
- De proposer aux agents retraités d'adhérer, individuellement au GAS67
- De fournir aux agents retraités toute la documentation leur permettant de connaître cet organisme et les avantages qui sont proposés.

#### **19 voix pour**

##### **- RIFSEEP : ajout d'un cadre d'emploi**

Le RIFSEEP est un régime indemnitaire qui vient compléter le traitement brut indiciaire des agents de la Fonction Publique Territoriale. Il tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

Les membres présents valident l'ajout du cadre d'emploi des agents de catégorie B pour la filière culturelle au tableau RIFSEEP mis en place le 12/10/2021 dans la commune de Vincey.

Une délibération suivra après que le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion des Vosges (CDG88) ait rendu son avis.

##### **DELIB\_2025\_33 - Crédit d'une vacation pour la médiathèque**

Sur l'initiative de la responsable de la médiathèque, une activité "Ateliers créatifs" et "Ateliers liés à l'éducation aux médias et à l'information" sera proposée à compter de mi-septembre jusqu'au 31/12/2025.

Elle sera animée par 1 ou 2 vacataires spécialisés, notamment, dans l'utilisation d'outils photographiques et vidéos. Ce personnel sera rémunéré sous forme de vacation, aussi les élus décident de créer une vacation pour cette activité et décident :

- De fixer le taux de vacation à 12,20 € brut/heure ;
- De limiter à 20h00/semaine le nombre d'heures de vacation pour cette activité.

L'activité se déroulera à la médiathèque de Vincey du 15/09 au 31/12/2025.

#### **19 voix pour**

##### **- Mise à jour du tableau des effectifs**

Une proposition de mise à jour du tableau des effectifs est présentée aux membres présents. Des postes non pourvus ont été supprimés.

Une délibération suivra après que le CST du CDG88 ait rendu son avis.

#### **- Mise à jour de l'organigramme**

Dans la continuité de la mise à jour du tableau des effectifs, une réorganisation des services, et notamment des services administratifs, est proposée aux élus.

Une délibération suivra après que le CST du CDG88 ait rendu son avis.

#### **- SIVU de Charmes : poursuite ou dissolution**

Il s'agit, dans un premier temps, de donner un avis sur la dissolution ou non du SIVU de Charmes et sur le devenir de son bâtiment en cas de dissolution.

La commune adhérant déjà au SDIS des Vosges pour 69 160,44 € en 2024 et l'emprunt sur le bâtiment étant terminé en 2025, à l'unanimité, les élus :

- Sont FAVORABLES à la dissolution du SIVU de Charmes
- Sont FAVORABLES à la remise de son bâtiment, à titre gratuit, au SDIS des Vosges.

#### **DELIB\_2025\_34 - Vente d'une grume à M. VALLAR Gérard**

Monsieur le 4e adjoint, informe l'assemblée, qu'un chêne se trouvant à la limite de la propriété de la commune et à la limite de celle de M VALLAR Gérard, un accord amiable a été trouvé, afin de répartir la valeur de la grume aux 2 propriétaires.

Cette grume ne faisant pas partie d'une prestation prise en charge par l'ONF, elle a été estimée, par les élus délégués à la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Forêt et Agriculture, à 400,00 € HT.

Il a été convenu que M VALLAR Gérard, demeurant à Essegney, rétribuerait à la Commune de Vincey la moitié de sa valeur, soit 200,00 € HT.

**19 voix pour**

#### **- Remboursement du capital du prêt relais "subventions"**

Le 23 avril 2025, les élus ont délibéré pour reconduire, pour une durée de 1 an, le prêt "relais subventions", d'un montant de 500 000 €.

Il était convenu que, dès la perception des subventions et du FCTVA, et selon la situation financière de la commune, il était possible que nous ne puissions pas rembourser la totalité du capital, auquel cas, nous transformerions le solde de cet emprunt en prêt classique, avec de nouvelles modalités de remboursement.

Aucun remboursement du capital n'a pour l'instant été versé, aussi notre référent auprès de la BPL, nous demande le montant du capital pouvant être versé d'ici la fin de l'année.

Le solde qui ne pourrait être remboursé pourrait être requalifié en prêt de trésorerie et remboursable sur 5 ans, au taux fixe de 3,30 %. Le coût annuel serait, à ce jour, de 21 800 € par tranche de 100 000 €.

Les élus souhaitent s'assurer, d'une part que le remboursement anticipé du capital ne soit pas assorti de frais de pénalités et avant de s'engager sur une somme, rencontrer notre référent pour négocier des conditions de reprise de l'emprunt relais subventions.

#### - Subvention Vosges FM

Un élu a informé M le maire que le versement d'une subvention à Vosges FM permettait de percevoir le remboursement de la dépense par le biais du Fonds de Compensation de la TVA. Or ce type de dépense n'entre pas dans le champ du FCTVA.  
Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

#### **DELIB\_2025\_35 - Réhabilitation de 2 calvaires et 2 lavoirs**

Le 19/09/2024 une délibération a été prise pour la réhabilitation de 2 lavoirs et 2 calvaires. Un dossier de demande de subvention au titre des fonds européens a été déposé. Mme la Chargée de mission Programme Leader du GAL du Pays d'Epinal, Coeur des Vosges, a informé Monsieur le Maire que la délibération n'est pas conforme. Dans le modèle de délibération proposé par le GAL du Pays d'Epinal, Coeur des Vosges, il est spécifié que :

- "En cas de différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement, M. le Maire prend en compte cette différence ; et
- En cas de modification du plan de financement, la Commune de Vincey s'engage à prendre à sa charge la différence. De facto, la part d'autofinancement et donc le plan de financement global en seront modifiés."

Or, compte-tenu de la situation financière actuelle, il n'est pas certain que la commune puisse assurer une charge supplémentaire en cas de refus ou de modification de la subvention attendue.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Sursoient, pour l'instant, au projet de réhabilitation des 2 lavoirs et 2 calvaires ;
- Remettront ce projet à l'ordre du jour d'un prochain conseil, en fonction des capacités financières de la commune

**19 voix pour**

#### **DELIB\_2025\_36 - SDEV : rapport d'activité 2024**

Les élus approuvent le rapport annuel 2024 du SDEV et donnent acte à M. le Maire de cette communication.

**19 voix pour**

#### **DELIB\_2025\_37 - SMIC Vosges : demandes d'adhésion**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, sont favorables à l'adhésion des organismes suivants, au SMIC des Vosges :

- Le PETR de la Plaine des Vosges – siège : Vittel
- La commune de Raon-lès-Leau (54)

**19 voix pour**

**DELIB\_2025\_38 - SPL-XDEMAT : approbation du rapport de gestion 2024**

Les élus approuvent le rapport de gestion 2024 du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat et donnent acte à M. le Maire de cette communication.

**19 voix pour**

**DELIB\_2025\_39 - Transfert de la gestion et de l'animation de la médiathèque à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au 01/01/2026**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du projet culturel scientifique éducatif et social réalisé en 2019 avec l'aide du Conseil Départemental, il était convenu de transférer, à la CAE, la gestion et l'animation de la médiathèque, une fois les travaux de construction et l'ouverture de ce nouvel équipement réalisés.

La médiathèque ayant ouvert ses portes le 2 octobre 2024, et compte-tenu des délais administratifs, ce transfert pourrait être effectif au 1er janvier 2026.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent de transférer, à la CAE, la gestion et l'animation de la médiathèque de Vincey, à compter du 1er janvier 2026 ;
- Mandatent le maire à fournir toutes les pièces nécessaires, permettant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge de la CAE d'estimer la charge de ce transfert

**19 voix pour**

**Questions diverses**

Fin de la séance à 21h20

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h30.

Monsieur Pierrick TALLOTTE  
Secrétaire de séance

Monsieur GAILLOT Thierry,  
Maire



A large, handwritten blue signature of the name "Thierry GAILLOT".